

*Communiqué des presse | Zurich, le 3 mars 2012*

**La SAFP consternée par le dépôt de bilan de Servette. Pour la SAFP, il est clair que l'essentiel aujourd'hui pour le football et les joueurs en Suisse passe par une meilleure protection.**

*Le Président de la SAFP Dr. Lucien W. Valloni:*

*« Le syndicat des joueurs professionnels SAFP est consterné par le dépôt de bilan de la SA Servette Football Club 1890.*

*Le dépôt de bilan auprès du tribunal de Genève est particulièrement dur pour les joueurs, et d'autant plus s'il débouche sur l'ouverture de la faillite du club. Cela montre une fois de plus que les règlements existants ne protègent pas suffisamment ni le championnat ni les salaires des joueurs.*

*Il est clair que ce dépôt du bilan pour les joueurs représente une incertitude majeure concernant leur club et leur contrat. Les joueurs, qui se sont comportés de façon absolument professionnelle, sont prêts à disputer le prochain match.*

*Cependant, l'association des joueurs a exigé, au nom de tous les joueurs de Servette, de fournir les sûretés pour l'ensemble des salaires des joueurs.*

*Pour la SAFP, il est maintenant clair que le plus important est d'améliorer la protection des joueurs. Les clubs doivent être obligés de sécuriser les salaires des joueurs avec une garantie bancaire déposée avant le début de la saison.*

*Limiter le nombre de joueurs n'a aucun sens, et il est beaucoup plus judicieux d'assurer la masse salariale au moyen d'une garantie bancaire. Ainsi, seuls les joueurs qui pourront être payés, pourront être engagés, et ce sans limiter le nombre de joueurs tant que le club pourra les payer.*

*Enfin, un fond de garantie doit être mis en place par l'ensemble des clubs pour qu'aucun club à l'avenir ne se retrouve en manque d'argent et puisse terminer à jouer la saison.*

*Il faut également trouver des mécanismes qui puissent permettre dans le cas d'un retrait de licence, de garantir de terminer le championnat dans de bonnes conditions, avec la possibilité donnée à un tiers d'acheter les actions du club pour en garantir sa survie.*

*Ces points font partie de l'ordre du jour de la prochaine séance avec la Swiss Football League agendée à ce jeudi 8 mars 2012.*

*La SAFP, en vertu de l'accord existant avec la SFL, va discuter ces points importants et rechercher des solutions avec la SFL, qui permettront une meilleure protection du football et des joueurs en Suisse. »*